mairie
19 rue Avit Nicolas
BP 20 318
38150 Salaise sur Sanne
tél.: 04 74 29 00 80
fax: 04 74 86 52 02
mairie@mairie-salaise-sur-sanne.fr

Conseil Municipal du lundi 27 juin 2016

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal de SALAISE SUR SANNE s'est réuni le lundi 27 juin 2016, à 18 heures 30, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles VIAL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26 (20 ou 21 présents*, 4 pouvoirs, 2 ou 1 absents*)

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 21 juin 2016

PRESENTS : Mr Gilles VIAL, Mme Françoise BUNIAZET, Mr Gérard PERROTIN, Mmes Dominique GIRAUD, Roselyne MEDINA, MM Fernand FRANCES, Nicolas CHARREL, Mme Michèle BET, Mr Jean-Paul CALDART, Mme Christine BION*(à partir du vote n°2016-06-27/51), MM Philippe GALLARD, François RIGOUDY, Mmes Marie SIMONNET, Christine ROBIN, Sabine VERIS, Martine ESCOMEL, Valérie BONO, Mr Xavier AZZOPARDI, Mme Véronique BOUTEILLON, MM Nicolas LO, Yassine ID NASSER MEDJANI.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Michèle SARRAZIN à Mr Gérard PERROTIN
Mr Gilbert DUBOURGNON à Mme Sabine VERIS
Mme Sandrine SEYSSEL à Mr Fernand FRANCES
Mr Aurélien GENOSY à Mr Nicolas LO

ABSENTS - EXCUSES : Mme Christine BION*(absente du vote n°2016-06-27/47 au n°2016-06-27/50), Mr Paul GAONA.

Mme Françoise BUNIAZET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

*** selon les votes**

Le Conseil Municipal délibère sur les dossiers suivants :

Adoption du relevé de décisions du Conseil Municipal du 23 mai 2016

N° 2016-06-27/47

Le relevé de décisions du 23 mai 2016 a été diffusé le 1er juin 2016.
Après délibération, document approuvé, à l'unanimité des présents et représentés, soit 24 votants (20 présents, 4 pouvoirs).

Finances

N° 2016-06-27/48

Subventions Rhodia Club : convention annuelle Omnisports et Mini-section

Les communes de Roussillon, Péage de Roussillon et Salaise sur Sanne sont engagées dans une action de développement de l'offre d'activités sportives pour les habitants du Pays Roussillonnais.

Le Rhodia club Omnisports et Rhodia Club Mini-Section, à travers l'ensemble des clubs affiliés ainsi que par les actions transversales qu'ils mènent auprès de la population du Pays Roussillonnais, favorisent la pratique sportive pour tous.

Compte tenu de l'importance de l'implantation du Rhodia Omnisports et du Rhodia Club Mini-Section, les communes souhaitent soutenir les actions engagées par le Rhodia Omnisports et les clubs-membres affiliés à celui-ci.

A cet effet les communes de Roussillon, Péage de Roussillon, Salaise-sur-Sanne, le Rhodia club Omnisports et Rhodia Club Mini-Section proposent de conclure la présente convention annuelle de gestion.

Après délibération, décision approuvée, à l'unanimité des présents et représentés (soit 24 votants : 20 présents, 4 pouvoirs).

N° 2016-06-27/49

Subventions Rhodia Club : convention annuelle Piscine

La commune de Salaise sur Sanne et le Rhodia club Omnisports souhaitent formaliser les actions relatives à l'utilisation de la piscine à savoir : gérer les activités concernant la piscine, soutenir, promouvoir et favoriser la création et le développement de toutes les activités d'ordre sportif, culturel et de loisirs, et mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Ainsi la commune de Salaise-sur-Sanne et le Rhodia club Omnisports proposent de conclure la présente convention annuelle de gestion.

Après délibération, décision approuvée, à l'unanimité des présents et représentés (soit 24 votants : 20 présents, 4 pouvoirs).

N° 2016-06-27/50

Tarification de la piscine municipale Salaise Rhodia

Le bureau municipal du 2 juin 2016 propose une révision des tarifs des entrées à la piscine municipale au 1er juillet 2016. Les tarifs pratiqués à partir du 1er juillet 2016 restent identiques à ceux de 2010, sauf pour les écoles et CLSH extérieurs à Salaise-sur-Sanne, soit de 0,75 € à 0,90 € l'unité.

Le tarif « enfant » est valable pour toute personne de moins de 16 ans.

Pour les salaisiens et employés municipaux, la gratuité est possible sur présentation d'une carte nominative délivrée par la Mairie.

	Tarifs 2010	**Proposition tarifs 2016**
Entrée **Adultes** Abonnement 10 entrées	2,10 € 16,80 €	2,10 € 16,80 €
Entrée **Enfants (jusqu'à 16 ans)** Abonnement 10 entrées	1,10 € 8,80 €	1,10 € 8,80 €
Ecoles et CLSH **extérieurs**	0,75 €	0,90 €
Ecoles et CLSH (Communale)	Gratuité	Gratuité
Salaisiens		Gratuité
Employés municipaux		Gratuité

Après délibération, décision approuvée, à l'unanimité des présents et représentés (soit 24 votants : 20 présents, 4 pouvoirs).

Arrivée de Madame Christine BION, soit 21 présents, 4 pouvoirs et 1 absent.

Urbanisme

N° 2016-06-27/51

Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Salaise sur Sanne a été prescrit le 18 mai 2009 et approuvé le 24 février 2014. La présente modification du PLU constitue la seconde modification sous une forme simplifiée.

La modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) consiste à désolidariser les règlements du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) et les indications géographiques faisant référence au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ou PPRT du règlement du PLU afin d'intégrer plus facilement d'éventuelles modifications et/ou révisions du PPRI et/ou du PPRT à venir.

Les modifications apportées au règlement concernent uniquement les zones UA, UB, UC, UX, UY, AUb, 1AUX, 2AUY, A, N ainsi que les dispositions générales. La procédure de modification simplifiée a été engagée par le conseil municipal lors de sa séance du 24 mars puis par le Maire par arrêté du 13 avril 2016 et notifiée aux personnes publiques associées conformément à l'article L121-4 du Code de l'Urbanisme, fin avril 2016. En séance du 25 avril 2016, le conseil municipal de Salaise sur Sanne a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier relatif à la modification simplifiée n°2 du PLU.

- **Bilan de la consultation**

A l'issue de la phase de consultation des personnes publiques associées et de la phase de la mise à disposition du public qui s'est déroulée du lundi 9 mai au lundi 13 juin 2016 inclus, la commune a réceptionné :

- 2 avis provenant de personnes publiques et associées : le syndicat mixte des Rives du Rhône et la Direction Départementale des Territoires (DDT) Nord-Isère,
- Aucune observation de la part du public.

Le syndicat mixte des Rives du Rhône porteur du SCOT indique que le projet n'amène pas de remarque particulière.
La Direction Départementale des Territoires (DDT) Nord-Isère demande de supprimer certains paragraphes sur le PPRT et sur le rapport de présentation de la modification simplifiée pour améliorer la lisibilité du dossier.
Les changements demandés seront reportés dans le dossier. Ils constituent des remarques de forme qui ne remettent pas en cause le projet de modification simplifiée n°2 du PLU.

- **Proposition**

Au vu du bilan de la consultation, il est proposé au conseil municipal d'approuver le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU tel que présenté au conseil municipal.

Pour information, la modification simplifiée n°2 du PLU sera exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à Madame le Sous-Préfet de Vienne.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés (soit 25 votants : 21 présents, 4 pouvoirs), approuve la modification simplifiée n°2 du PLU tel que présentée.

Création du groupe de travail « aménagement »

Les conseillers municipaux ont été conviés à une séance de travail le 9 juin 2016 pour réfléchir sur l'opportunité d'un transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme (PLU) vers l'intercommunalité.

Cette rencontre a été l'occasion de :

- ✓ prendre connaissance de la réglementation et du contenu du PLUi,

- ✓ revoir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), pièce maîtresse du PLU de Salaise sur Sanne, débattu en 2010,
- ✓ discuter de la pertinence de l'échelon communautaire en matière de planification et de la nécessité de connaître la gouvernance envisagée par la CCPR pour l'élaboration du PLUi.

Il a été également proposé qu'un groupe de travail communal « Aménagement » soit prochainement créé pour impulser des actions qui assurent la mise en œuvre du projet politique décidé dans le PLU de la commune et participer à une éventuelle construction du PLUi.

D'autres sujets pourront être abordés : Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillon St Rambert d'Albon (SAARRA) du SCOT, suivi de l'aménagement de la ZIP, étude urbaine (sur les cités puis le centre-bourg),… afin de dégager collectivement des réflexions et propositions d'actions.

Les conseillers municipaux intéressés sont invités à se faire connaître. Au vu des échéances, notamment du SAARRA, les premières commissions auront lieu en juillet et se réuniront en moyenne une fois par mois.

Le groupe de travail « aménagement » est constitué des élus suivants : la commission urbanisme (Roselyne MEDINA, Fernand FRANCES, Christine BION, Michèle SARRAZIN, Xavier AZZOPARDI) et François RIGOUDY, Valérie BONO, Françoise BUNIAZET et Martine ESCOMEL.

Publié le 7 juillet 2016

Affiché du 7 juillet au 7 septembre 2016